



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
"LES ECHECS DE VINCENNES" POUR
L'ORGANISATION DE CLASSES D'INITIATION
AUX ECHECS**

**DÉCISION N° DM-20-297
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDERANT la proposition de l'association « Les échecs de Vincennes », d'organiser des classes échecs (groupes d'ateliers pédagogiques), dans le cadre des classes in situ, pour 8 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association « Les échecs de Vincennes », sise à l'Espace Daniel-Sorano, 16 rue Charles-Pathé à Vincennes et représentée par son président, Philippe Vaillant, pour l'organisation durant l'année 2021 des « classes échecs », sur la base du tarif suivant de 2 560 € (DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS) pour 5 séances de 2 heures pour 8 classes, soit un total de 80 heures.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET